



Arrêté 2026.08_03

DEPARTEMENT DU CALVADOS
Arrondissement de Vire
Canton de Condé sur Noireau
Commune de Valdallière

ARRETE PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
à Monsieur Arnaud LESEIGNEUR, Responsable de la piscine municipale

Le Président de la délégation spéciale de la commune de VALDALLIÈRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-35 à L. 2121-39, ainsi que les dispositions applicables aux délégations de signature ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DCL-BCLI-26-019 en date du 30 juillet 2026 instituant une délégation spéciale pour la commune de Valdallière ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation de signature dans le domaine de la piscine à Monsieur Arnaud LESEIGNEUR, responsable de ce service ;

Arrête

Article 1^{er} : Délégation permanente est donnée à Monsieur Arnaud LESEIGNEUR, Responsable de la piscine municipale, à l'effet de signer, sous ma surveillance et ma responsabilité :

- Correspondances et documents de gestion courante du domaine ;
- Bon d'engagement comptable et devis d'un montant ne dépassant pas 200 € TTC ;
- Ordre de services ;
- Demandes d'autorisations d'absences, de changement de planning ;
- Demandes de congés, d'heures complémentaires.

Article 2 : M. le Directeur général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Copie du présent arrêté sera adressée à M. le Sous-préfet ainsi qu'une expédition à Madame la Trésorière.

Fait à Valdallière, le 7 août 2026

Notifié le : 31/08/2026
Arnaud LESEIGNEUR

Le Président de délégation spéciale,

Alain DECLOESNIL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200054641-20260807-2026_08_03-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/09/2026